

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1808
31 janvier 2007

FRANÇAIS
Original: RUSSE

**NOTE VERBALE DATÉE DU 26 SEPTEMBRE 2006, ADRESSÉE
AU SECRÉTARIAT DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR
LA MISSION PERMANENTE DU BÉLARUS, TRANSMETTANT LE TEXTE
DE LA DÉCLARATION FAITE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES
MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES ÉTATS MEMBRES
DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE SÉCURITÉ COLLECTIVE,
À L'OCCASION DE LA CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES
NUCLÉAIRES EN ASIE CENTRALE¹**

La Mission permanente de la République du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat de la Conférence du désarmement et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le texte de la déclaration faite par le Président du Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, M. Sergei Martynov, à l'occasion de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

La Mission permanente de la République du Bélarus prie le secrétariat de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de ladite déclaration soit distribué comme document officiel de la Conférence du désarmement.

¹ Texte initialement publié comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité A/61/466-S/2006/766, du 26 septembre 2006.

DÉCLARATION
DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE SÉCURITÉ
COLLECTIVE

Les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective appuient par principe et avec détermination l'adoption de mesures internationales efficaces visant à lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et à créer des zones exemptes d'armes nucléaires.

Nous saluons la création d'une nouvelle zone exempte d'armes nucléaires et les efforts accomplis à cette fin par les États d'Asie centrale, dont quatre sont membres de l'Organisation.

La signature du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale représente une contribution importante aux efforts de maintien de la sécurité aux plans mondial et régional et de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires, qui sont tout particulièrement d'actualité dans le contexte de la campagne internationale visant à lutter contre le terrorisme et à empêcher que des terroristes s'emparent d'armes de destruction massive.

Il ne fait aucun doute que la création d'une nouvelle zone exempte d'armes nucléaires contribuera également au renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et donnera un nouvel élan aux pourparlers menés à l'ONU sur la question de la non-prolifération sous tous ses aspects.

Nous sommes convaincus que seules la détermination et la persévérance de la communauté mondiale peuvent faire obstacle à la prolifération des armes nucléaires. C'est pourquoi nous invitons tous les pays à mobiliser et à renforcer les efforts qu'ils déploient à l'ONU comme dans d'autres organisations internationales pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.
